

« Zéro risque routier dans le BTP » : L'OPPBTP lance une campagne nationale pour mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs du secteur

Deuxième cause d'accidents graves et/ou mortels dans le BTP, le risque routier professionnel demeure un risque majeur dans ce secteur. Il fait l'objet d'une attention particulière dans le Plan Santé Travail 4, ainsi que dans le premier Plan gouvernemental pour la prévention des accidents graves et mortels présenté en mars 2022 et fixant la feuille de route en matière de réduction de ces accidents pour les quatre prochaines années. En s'adossant à la Semaine de la Sécurité routière au travail, du 9 au 13 mai 2022, l'OPPBTP lance un dispositif national inédit de communication, d'information et de sensibilisation pour la prévention du risque professionnel dans le BTP. L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la branche BTP pour accompagner les entreprises du secteur dans l'évaluation et la prise en compte du risque routier professionnel. Son ambition est claire : changer durablement les comportements pour atteindre le « zéro risque routier » dans le BTP.

Le risque routier, toujours trop présent dans le BTP

La notion de risque routier professionnel englobe l'ensemble des risques d'accident plus ou moins grave lorsqu'un professionnel circule à bord d'un véhicule pour des raisons professionnelles. On distingue le risque trajet, survenant au cours du trajet domicile-travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration, du risque mission, survenant à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail.

Avec une grande diversité de véhicules (poids lourds, véhicules utilitaires, avec ou sans remorque...) et des spécificités propres aux métiers, tels que les déplacements de longue distance, le chargement du véhicule, l'arrimage des charges ou encore la signalisation temporaire sur les chantiers, le risque routier est particulièrement présent dans le secteur du BTP. Il touche tous les professionnels de la filière, à tous les niveaux de l'entreprise. De fait, le risque routier demeure la deuxième cause d'accidents graves et/ou mortels du secteur. En 2019, il a été à l'origine de 51 décès, dont 12 en mission et 39 accidents de trajet, soit 44 % de l'ensemble des accidents mortels recensés pour la branche BTP. De plus, si le BTP comptabilise 6 % des accidents de trajet tous secteurs confondus, il représente 14 % des accidents de trajet mortels.¹

Une priorité pour le gouvernement et pour toute la branche BTP

Conscients de cet enjeu majeur pour les professionnels, la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière (DISR), la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et le Ministère en charge du travail ont mené de nombreuses actions, permettant notamment une meilleure connaissance du risque routier professionnel. Néanmoins, des efforts restent à fournir pour parvenir à faire baisser encore les accidents graves et mortels. Le Plan Santé Travail 4 et le Plan gouvernemental pour la prévention des accidents graves et mortels, qui a été présenté en mars 2022 par le Ministère du travail, prévoient donc de mobiliser l'ensemble des acteurs des branches professionnelles.

¹ Source : Chiffres Cnam – 2019.

Dans ce cadre, et pour la première fois, la DISR s'associe à une branche professionnelle en soutenant l'OPPBTP dans le lancement d'un dispositif national de prévention du risque routier dans le BTP et d'accompagnement terrain, en écho aux Journées de la Sécurité routière au travail, organisées du 9 au 13 mai 2022.

Une campagne dédiée afin de mobiliser les acteurs de la branche BTP

Ainsi, du 9 mai au 17 juin 2022, la branche BTP se mobilise autour du risque routier professionnel, pour apporter des réponses aux problématiques spécifiques à ses métiers. L'OPPBTP portera un dispositif national de communication, d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble des acteurs du secteur, avec le soutien des institutionnels et partenaires mobilisés sur les questions de la sécurité routière : la Direction Générale du Travail, la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière, la Cnam, l'INRS, les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, les Services Interentreprises de Santé au Travail du BTP (SIST-BTP), le Groupe SMA BTP, PRO BTP et la Fondation du BTP.

Ensemble, et avec l'ambition d'atteindre le « zéro risque routier » dans le BTP, ils souhaitent :

- ✓ Sensibiliser le plus grand nombre d'entreprises du BTP grâce à une offre d'information et de services variée, en lien avec les métiers et les spécificités du risque routier dans le BTP ;
- ✓ Publier un baromètre de la prise en compte du risque routier par les entreprises du BTP ;
- ✓ Accompagner un panel de 150 à 200 entreprises ciblées dans l'évaluation et la prise en compte du risque routier professionnel.

Pour cela, le dispositif s'organise autour de trois axes principaux :

- **Le déploiement d'importants moyens de communication**

Afin de sensibiliser un maximum de professionnels du BTP, l'OPPBTP met à disposition des entreprises un kit complet de communication. Celui-ci comprend notamment une déclinaison de 10 affiches en lien avec les principaux risques pour les professionnels du BTP sur la route (alcool au volant, arrimage du matériel, surcharge des véhicules...), cinq [vidéos de sensibilisation](#), un kit d'animation dédié à la campagne (bannières, logos...) ou encore des stickers et goodies. Une lettre de la prévention sera également envoyée en boîte aux lettres à l'ensemble des entreprises du BTP courant mai.



Par ailleurs, le dispositif prévoit de l'achat publicitaire Google et une importante campagne de communication sur les réseaux sociaux, toujours dans l'objectif de toucher un maximum de professionnels du BTP.

L'ensemble des supports de communication renvoient vers un site internet qui restera accessible tout au long de la campagne et qui y est entièrement dédié : zerorisqueroutierBTP.fr.

- **Une campagne d'information et de sensibilisation au risque routier professionnel**

Les professionnels retrouveront sur ce site internet l'ensemble des ressources mises à disposition pour partager, sensibiliser et informer les équipes, avec :

- ✓ L'offre de services renouvelée et enrichie de l'OPPBTP, comprenant plus de 150 mémentos, solutions chantiers, questions/réponses, ouvrages, et affiches.
- ✓ Une cinquantaine de ressources complémentaires provenant des partenaires de la campagne, avec notamment celles du Groupe SMA BTP, les quizz de la DISR et l'outil d'évaluation risque routier professionnel de la Cnam.
- ✓ Un test d'auto-évaluation conducteur en dix questions simples, permettant d'identifier les meilleures solutions et outils pour améliorer son comportement sur la route et agir efficacement sur le risque routier.

Les entreprises pourront également s'inscrire en ligne ou directement auprès des agences régionales de l'OPPBTP à des webinaires d'information animés par une équipe de 36 conseillers en prévention :

- ✓ Un webinaire sur le risque routier en général, pour mieux le comprendre et obtenir des conseils et des solutions sur des thèmes « tous publics », tels que le port de la ceinture, la fatigue, la vitesse, la responsabilité du conducteur...
- ✓ Deux webinaires plus techniques concernant les problématiques propres au BTP comme l'arrimage de charge, les travaux sous circulation, l'aménagement des véhicules...

Afin de s'adapter à tous les publics, chaque webinaire sera décliné dans une version pour les chefs d'entreprise, encadrants et préventeurs d'une part, et pour les salariés, intérimaires et apprentis d'autre part.

- **Une présence forte sur le terrain pour accompagner les professionnels**

Enfin, l'OPPBTP souhaite mettre à profit ces 6 semaines de mobilisation pour aller à la rencontre des entreprises, mieux comprendre leurs besoins et engager une démarche d'accompagnement. Pour cela, les conseillers de l'OPPBTP contacteront un panel représentatif de 1 000 entreprises afin d'évaluer leur niveau de maturité en prévention du risque routier et réaliser un diagnostic ciblé. Ainsi, un questionnaire portant sur le risque routier professionnel et leur culture prévention en général leur sera adressé, permettant de leur conseiller des actions de prévention en adéquation avec leurs besoins. L'Organisme se donne également l'objectif de prolonger cet accompagnement en présentiel auprès d'environ 200 entreprises pour lesquelles des besoins plus importants auront été identifiés.

Les diagnostics réalisés ainsi que toutes les données recueillies durant la campagne permettront par ailleurs de disposer du premier baromètre de la prise en compte du risque routier dans le BTP, avec pour objectif d'organiser durablement l'action de la branche BTP en faveur de la prévention du risque routier.

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr